

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

À une séance ordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le 2 octobre 2017 à 19 h 30 heures à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| 1- M. Frédérick Bédard | 4- M. Nicolas Mercier |
| 2- M. François Parent | 5- M. Yvan Tanguay |
| 3- | 6- |

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Berthiaume.

La directrice générale / secrétaire trésorière, Mme Sonia Tardif assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 H 30.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 2- Intersersion des points à l'ordre du jour ;
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 et de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017;
- 4- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois de septembre 2017 ;
- 5- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de septembre 2017 ;
- 6- Courrier ;
- 7- Rapport de voirie;
- 8- Période de questions ;
- 9- Adoption du règlement 180-2017 intitulé « Programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *Accèslogis Québec* pour une aide financière ou un crédit de taxes »
- 10- Dépôt des états financiers semestriels
- 11- Contrat pour l'entretien et la surveillance de la patinoire;
- 12- Soumission de crédit –bail pour l'achat du camion neuf et équipements de déneigement
- 13- Offre de service pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de pavage du rang 10 et 11
- 14- Achat d'équipement informatique pour le conseil sans papier
- 15- Offre de services professionnels pour l'année 2018 de Therrien Couture avocats
- 16- Entente avec la Commission scolaire des Bois-Francis pour le déneigement de l'accès à la surface multifonctionnelle
- 17- Demande de commandite de la Commission scolaire des Bois-Francis pour les activités à l'école Jean XXIII
- 18- Demande concernant l'immeuble situé au 315, rue Gosford sud
- 19- Compte-rendu du comité Famille
- 20- Varia
 - A) Demande CPTAQ de M. Stéphane Champagne
 - B) Pacte rural 2014-2019-projet d'un local pour les Partenaires 12-18
- 21- Période de questions
- 22- Levée de l'assemblée

R-241-10-2017 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

2- INTERVERSION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

R-242-10-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que monsieur le maire soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2017

R-243-10-2017 Proposé par le conseiller François Parent

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

R-244-10-2017 Proposé par le conseiller François Parent

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

4- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017

En vertu de l'article 5.1 du règlement 136-2013, la directrice générale / secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de septembre 2017.

5- APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017

La directrice générale / secrétaire-trésorière dit à voix haute le total des comptes à payer.

Le total des comptes à payer pour le mois de septembre est de : **85 346.71\$**

R-245-10-2017 Proposé par le conseiller François Parent

Que les dépenses autorisées du mois de septembre soient payées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

6- COURRIER

La correspondance est disponible au bureau municipal pour consultation.

7- RAPPORT DE VOIRIE

L'inspecteur fait son rapport.

8- PÉRIODE DE QUESTIONS

9- ADOPTION DU RÈGLEMENT 180-2017 INTITULÉ « PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC POUR UNE AIDE FINANCIÈRE OU UN CRÉDIT DE TAXES »

Programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *accèslogis québec* pour une aide financière ou un crédit de taxes.

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en oeuvre par elle;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en oeuvre le programme *AccèsLogis Québec* et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

ATTENDU QUE le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le 11 septembre 2017;

R-246-10-2017 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness décide ce qui suit :

ARTICLE 1. Dans le but de permettre aux coopératives et aux organismes sans but lucratif de bénéficier du programme *AccèsLogis Québec*, le présent règlement instaure un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* de la Société d'habitation du Québec.

ARTICLE 2. Ce programme permet à la municipalité d'accorder à toute coopérative ou à tout organisme sans but lucratif une aide financière pour chaque projet admissible au programme *AccèsLogis Québec* de la Société d'habitation du Québec sur son territoire.

ARTICLE 3. L'aide financière accordée par la municipalité dans le cadre du présent programme consiste à remettre un montant équivalent aux taxes foncières annuelles et pour une durée maximum de vingt-cinq (25) ans selon les budgets.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

10- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose les états financiers semestriels.

11- CONTRAT POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a informé le conseil municipal lors d'une séance extraordinaire le 25 septembre dernier que monsieur Jean Cardinal est venu le 12 septembre 2017 retirer sa soumission pour les travaux d'entretien et de surveillance de la patinoire pour la saison 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une autre soumission soit celle de Dany Berthiaume au montant de 7000.00\$

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Berthiaume père de monsieur Dany Berthiaume mentionne son intérêt en regard au dossier et se retire des délibérations et du vote;

R-247-10-2017 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la soumission de Dany Berthiaume au montant de 7000.00\$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

12- SOUMISSION DE CRÉDIT –BAIL POUR L'ACHAT DU CAMION NEUF ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour le financement avec une valeur résiduelle de 1.00\$:

- Soumission # CMMR-2017-09-28-001 de la Banque Royale représenté par Services financiers Rexcap Inc

Taux fixe 3.89%	Taux variable 3.64%
Mt versement : 2731.13\$	Mt versement : 2714.68\$
Frais dossier : 500.00\$	
Ass. Responsabilité : 2 000 000\$	
Inst. Financière : Banque royale	
Période : 5 ans	

- Soumission # 091317-01 de la Banque HSBC Canada représenté par Crédit-bail Spar Inc

Taux fixe 3.43%	Taux variable 3.448%
Mt versement : 2700.91\$	Mt versement : 2702.09\$
Frais de dossier : 350.00\$	
Ass. Responsabilité : 2 000 000\$	
Inst. Financière : HSBC Canada	
Période : 5 ans	

R-248-10-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité accepte la soumission de la banque HSBC Canada représentée par Crédit-Bail Spar Inc pour le contrat de crédit-bail pour l'acquisition d'un camion neuf de déneigement au montant de 292 900.00\$ plus les taxes applicables à raison d'un premier versement au montant de 146 450.00\$ plus taxes, suivi de 59 versements égaux et consécutifs de 2700.91\$.

Que soit (soient) autorisé(e)(s) la directrice générale madame Sonia Tardif ou la directrice générale adjointe madame Hélène Laplante à signer les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

13- OFFRE DE SERVICES POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DU RANG 10 ET 11

CONSIDÉRANT les travaux de pavage dans le rang 10 et 11

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut s'assurer que les matériaux utilisés soient conformes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 2 soumissions pour le contrôle qualitatif de ces matériaux :

EXP :	#PC-17-079	8145.98\$ taxes incluses
Englobe :	#2017-P075-0540	5595.60\$ taxes incluses

R-249-10-2017 Proposé par le conseiller François Parent

Que le conseil de la municipalité retienne les services de Englobe pour le contrôle qualitatif des matériaux au coût de 5595.60\$ taxes incluses.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

14- ACHAT D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE POUR LE CONSEIL SANS PAPIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire poser un autre geste pour l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite adhérer à un « conseil sans papier »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû, pour réaliser le projet, demander des soumissions pour la fourniture de 8 tablettes électroniques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 3 soumissions :

CYBER3D :	SOUR 61528	3954.95\$ taxes incl
MÉGABURO THETFORD	SOUR 10470	3687.48\$ taxes incl
VERTISOFT	SOUR 12629	1488.15\$ taxes incl

R-250-10-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la soumission de Mégaburo Thetford au montant de 3687.48\$ taxes incluses conditionnellement à ce que la capacité de la mémoire proposée pour les équipements réponde bien aux besoins de la municipalité.

Que le choix est justifié par la facilité d'utilisation du produit offert, par la facilité à intégrer les documents de la municipalité et par l'aisance du soutien technique interne à utiliser ce produit.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

15- OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2018 DE THERRIEN COUTURE AVOCATS

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité d'Inverness une offre de services professionnels pour l'année 2018;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

En Conséquence,

R-251-10-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que la Municipalité d'Inverness accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l. pour l'année 2018.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

**16- ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
POUR LE DÉNEIGEMENT DE L'ACCÈS À LA SURFACE
MULTIFONCTIONNELLE**

R-252 -10-2017 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte d'ajouter le déneigement de l'accès à la surface multifonctionnelle à l'appel d'offres de déneigement déposé par la Commission scolaire des Bois-Francis pour la période 2017 à 2020.

Que la municipalité assume la responsabilité s'il y a lieu pour des dommages qui seraient causés aux biens d'autrui.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

**17- DEMANDE DE COMMANDITE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES
BOIS-FRANCS POUR LES ACTIVITÉS À L'ÉCOLE JEAN XXIII**

CONSIDÉRANT la demande de commandite de l'École Jean XXIII afin d'amasser des fonds pour organiser des activités pour les élèves de l'école

R-253-10-2017 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte de verser 500.00\$ à titre de contribution pour cette commandite tel que prévu au budget.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

**18- DEMANDE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 315, RUE GOSFORD
SUD**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre du propriétaire du 315, Gosford sud demandant une extension du délai pour les travaux à faire sur sa propriété

R-254-10-2017 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte l'extension du délai jusqu'au 15 décembre 2017.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

19- COMPTE-RENDU DU COMITÉ FAMILLE

Ce point est reporté à une séance ultérieure car Madame Caroline Lemay est absente.

20- VARIA

A) Demande CPTAQ de M. Stéphane Champagne

Attendu que la municipalité d'Inverness a pris connaissance de la demande de M. Jules-Aimé Champagne, laquelle consiste au désir de poursuivre l'exploitation d'une sablière/gravière ainsi qu'exploiter un nouveau site sur le lot P-299 du Canton d'Inverness.

Attendu la demande d'autorisation précédente à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) en 1998 (no 254 464) et 2008 (no 356 932) visant les mêmes objectifs.

Attendu que la demande se situe sur une partie du lot 299-P du cadastre du Canton d'Inverness.

Attendu que la superficie visée par la présente demande d'autorisation est de 1,6 hectare.

Attendu que la superficie totale de la propriété du demandeur est de 47,2 hectares.

Attendu qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité d'Inverness doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par M. Jules-Aimé Champagne.

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation.

Attendu que le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants faisant l'objet de la demande se caractérise par des sols de classe 5 et 7 avec des limitations de topographie (T) et de sols pierreux (P) à divers endroits, selon la carte et la classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole de l'Inventaire des Terres du Canada (ARDA).

Attendu qu'il y a un impact positif sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture car l'enlèvement des amonçlements de sables et graviers permettra un meilleur aménagement de l'exploitation agricole, ce qui en favorisera son utilisation et son développement.

Attendu qu'il y aura aucune conséquence négative sur les activités agricoles déjà existantes et futures car la demande vise l'amélioration des usages agricoles de la propriété actuelle et ne changera pas et ne modifiera pas les possibilités d'utilisation agricole des lots voisins.

Attendu qu'il n'y a pas de contraintes et d'effets résultant des lois et règlement en matière environnementale et plus particulièrement pour les établissements de production animale et ce, en raison de la nature de la demande et que le bâtiment d'élevage le plus près se situe à environ 325 mètres de distance au nord.

Attendu qu'en raison de la demande, soit le renouvellement de l'exploitation de la gravière/sablière, il n'y a pas d'autres emplacements disponibles de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, d'autant plus que cet usage n'est pas autorisé en zone non-agricole.

Attendu que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas affectée car l'exploitation est déjà existante et qu'on retrouve déjà une exploitation de ce type dans ce secteur de la municipalité, ne causant pas d'incompatibilité avec le milieu environnant.

Attendu que la demande d'exploitation de la gravière n'aura pas d'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et de la région.

Attendu que la nature de la demande ne crée pas d'impact négatif majeur sur la constitution des propriétés foncières dont la superficie sera normalement suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

Attendu que cette demande devra également faire l'objet d'un certificat d'autorisation du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC) et satisfaire à des exigences et normes reconnues.

Attendu que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci.

R-255-10-2017 Proposé par le conseiller François Parent

Que le conseil de la municipalité d'Inverness donne son appui à la demande de M. Stéphane Champagne. Le lot visé par cette demande est une partie du lot 299.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

B) Pacte rural 2014-2019-projet d'un local pour les Partenaires 12-18

Ce point sera discuté ultérieurement.

21 – PÉRIODE DE QUESTIONS

22 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-256-10-2017 Proposé par le conseiller Frédéric Bédard

Que la séance soit levée à 20 h 40.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

Maire

Directrice générale /
Secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Secrétaire-trésorière